



15^{ème} Rallye Régional de Vaison VHC

28 février et 1 mars 2026

REGLEMENT PARTICULIER

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026

vaison | la romaine

15^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON V. H. C

28 Février et 1 Mars 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le 2 janvier 2026

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement

Clôture des engagements : 16 février à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : le 19 février, le road book sera disponible uniquement sur le site

www.teamvasioromain.com

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 22 février et vendredi 27 février 2026 de 9 h à 17 h

Vérifications des documents le : samedi 28 février 2026 de 7h 30 à 11 h 15 Lieu : Espace culturel de Vaison

Vérifications des voitures le : Samedi 28 février 2026 de 7h45 à 11h30 Lieu : GARAGE VAL DE LUC route de Nyons (station de lavage) 84110 VAISON LA ROMAINE

Heure de mise en place du parc de départ le : 28 février 2026 à 8h00 à l'espace culturel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 28 février 2026 à 10h30 Lieu : espace culturel

Publication des équipages admis au départ le : 28 février 2026 à 12h30

Publication des heures et ordres de départ le : 28 février 2026. Toutes les publications se feront sur le site de TOP RALLYE et sur les panneaux d'affichage à l'espace culturel

Briefing des pilotes : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives

Départ de : première étape le samedi 28 février 2026 à 13 h 30 Espace culturel

Publication des résultats partiels le : 28 février 2026 à 20h30 Lieu : site TOP RALLYE et Panneaux d'affichage à l'espace culturel

Arrivée à : espace culturel le 1 mars 2026 à 13h32

Vérification finale le : 1 mars à 16 h Lieu : GARAGE VALDELUC

Publication des résultats du rallye le : Dimanche 1 mars 2026 30 minutes après la dernière voiture du rallye entrée au parc sur le site de TOP RALLYE

Remise des coupes le dimanche 1 mars 2026 : 15 mm après la publication des résultats définitifs à l'Espace culturel de Vaison la Romaine.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vaisonnaise organise les samedi 28 février et dimanche 1 mars 2026 en qualité d'organisateur administratif le 15^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON V.H.C.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N°3 et sous le permis d'organisation FFSA N° 10 en date du 27/11/2025.

Comité d'Organisation

Président : CUER Alain et Jacques GAUTHIER TEL 06 66 08 95 69

Membres : Comité directeur du TEAM VASIO ROMAIN et de l'ASA VAISONNAISE

Secrétariat du Rallye, Adresse : LA PISCINE BP 44 84110 VAISON LA ROMAINE

Téléphone : 04 90 62 47 93

Permanence du Rallye : LA PISCINE BP 44 84110 VAISON LA
ROMAINE.....

Organisateur technique

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Identique au 42^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. POCHON Jean Paul	Lic 1793
Membre du Collège	M. RUBINO Paul	Lic 118002
Membre et secrétaire du Collège	Mme DUCARTERON Marilyn	Lic 6840
Directeur de Course	M. BARDIN Yannick	LIC 466ZZ
Adjoints à la direction de Course	M. FREVILLE Serge	Lic 27121
Adjoint direction de course VHC	M. VERNET Daniel	Lic 147321
Adjoint direction de course	M. DUCARTERON Marc	Lic 9003
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. GAUTHIER Jacques	Lic 35185
	M. LEROY Jean Christophe	Lic 5492
Directeurs de Course délégué aux épreuves Spéciales	MM. VINCENSINI Marie Odile	Lic 9656
	M. OLIVIER Denis	Lic 110911
Commissaires Techniques Responsable	M. FRANCOU Bertrand	Lic 4010
	M. ROQUE Joel	Lic 3713
	M. JEROME Jean	Lic 12872
	M. BORDERON Loys	Lic 183288
	M. FORESTELLO Jean Pierre	Lic 11620
	M. LAMBERT Lismon	Lic 3582
	M. MANGEMATIN	Lic 6507
Commissaire Technique Responsable VHC	M. BORDERON Loys	Lic 183288
Représentant Ligue PACA	M.	
Médecin Responsable	Dr. LEROY Jacqueline	
Médecin sur E S	Dr. VANIER Frédéric	
	Dr. DIACONO Dominique	Lic 27240
Chargée des relations avec les concurrents	Mme. BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336
	Mme FREVILLE Françoise	Lic 111134
Responsable des Commissaires	Mme. AUDIBERT Nicolas	Lic 54730
Chargée des relations avec la presse	Mme BASSOTTI Elisabeth	Lic 196336

1.2 P. ELIGIBILITE

Le Rallye de VAISON compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2026, le challenge 2026 de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur Pilotes et copilotes.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Vaison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 février 2026. **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA MIS EN LISTE D'ATTENTE**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum et à 210 maximum sur l'ensemble des 4 rallyes (Modernes+ VHC+VHRS+VMRS)

3.1 11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- **60 Euros de remise pour un équipage entièrement licenciés à l'ASA VAISONNAISE et 30 Euros pour 1 seul des 2.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. – ORDRE DES DÉPARTS

Le départ du premier concurrent VHC sera donné avant le premier concurrent du 42^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine dans l'ordre des numéros.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 42^{ème} Rallye Régional de Vaison la Romaine

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance de Vaison.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de VAISON représente un parcours de 186.18 km.

Il est divisé en deux étapes de trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,261 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Combe de Veaux (Coté Malaucène)	5 km 141
ES 2 Col de Fontaube	11.km 730
ES 3 - 5 Mérindol Propiac	6 km 046
ES 4 - 6 Combe de veaux (Veaux)	5 km 149:

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2.P. RECONNAISSANCES

Identique au 42ème Rallye régional de VAISON

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape ne pourra pas réintégrer le Rallye,

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course ES : chasuble rouge lettres noires.
- Chefs de Poste : chasuble orange lettres noires soulignées
- Commissaires : chasuble orange lettres noires
- Points radio intermédiaires : chasuble jaune logo point radio en bleu/noir
- Commissaires Techniques : chasuble noire lettres blanches.
- Médecins : chasuble blanche lettres rouges
- Chargés Relations Concurrents : chasuble rouge lettres blanches
- Média : chasuble verte lettres bleues

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1. **REMISE DES PRIX.** Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix. *Il ne sera distribué aucun prix en argent seulement des coupes ou des souvenirs.*